



MISE EN ŒUVRE DU  
PLAN DE COHÉSION SOCIALE

Mercredi 9 février 2005



# S O M M A I R E

\* \* \* \* \*

- 1- Communication du Ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale - 9 février 2005 en Conseil des Ministres
  
- 2- Le plan de cohésion sociale se met en route :
  - actions déjà réalisées
  - actions en cours de réalisation
  
- 3- La mise en œuvre du plan de cohésion sociale
  - Programmes, mesures et indicateurs
  
- 4- Les 52 indicateurs de la cohésion sociale
  
- 5- Les membres du Comité de suivi du plan de cohésion sociale
  
- 6- Tableau de bord – Emploi, Travail
  
- 7- Intervention de Monsieur Jean-Louis BORLOO à l'Assemblée Nationale le 2 février 2005 sur les 35 heures dans le cadre de la proposition de loi sur la réforme de l'organisation du temps de travail dans l'entreprise

## COMMUNICATION

### du Ministre de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

*9 février 2005*

#### **La cohésion sociale, facteur de dynamisme économique et de croissance durable**

Le plan de cohésion sociale est entré en application dès le début de cette année 2005. Présenté en conseil des Ministres le 30 juin 2004, sa spécificité se trouve être dans la diversité et la complémentarité des actions, en agissant simultanément sur **3 leviers fondamentaux : l'emploi, le logement et l'égalité des chances**. Les financements programmés par la loi représentent 15 milliards d'euros sur 5 ans.

Son volet législatif repose dès à présent sur la loi de finances 2005 et la loi de programmation de la cohésion sociale promulguée le 18 janvier 2005. Il s'ajoute à la loi de programmation pour la rénovation urbaine d'août 2003.

Le gouvernement et le Parlement ont ainsi démontré leurs capacités à agir en 6 mois pour mobiliser l'ensemble des acteurs économiques et sociaux et adapter le cadre législatif aux défis de l'exclusion, du chômage et des discriminations.

Le Président de la République a explicitement décrété l'« urgence réglementaire » le 30 septembre dernier devant tous les services déconcentrés de l'Etat, réunis pour l'application du plan de cohésion sociale.

Au-delà de cette fantastique mobilisation de l'appareil législatif gouvernemental et administratif de l'Etat et qui ne portera ses fruits qu'avec la durée et l'adhésion de tous les acteurs de la vie économique, politique et sociale française, il faut mettre en avant une méthode.

Cette méthode est novatrice et exigeante. C'est pourtant la condition indispensable pour que la France se mette réellement en mouvement. Elle peut se résumer ainsi :

- analyse de la situation,
- perception de la complexité,
- diagnostic partagé,
- élaboration concertée des propositions d'actions,
- volonté d'aller en profondeur et de casser l'isolement des acteurs,
- suivi et pilotage de l'action par des experts et les personnes responsables,
- recherche de moyens complémentaires suffisants,
- transparence des résultats,
- évaluation permanente.

Chaque acteur, préfets, élus, partenaires sociaux, entreprises, au cœur de l'action pour rétablir la cohésion sociale de notre pays, doit se sentir porteur d'une véritable feuille de route pour l'action.

C'est cette méthode qui aboutit aujourd'hui aux résultats suivants :

### 1) PRIORITE A L'EMPLOI :

- Afin que tous les acteurs de terrain puissent être en mesure d'intervenir dans les meilleurs délais, les **principaux décrets d'application** de la loi relatifs à l'emploi notamment, seront ainsi publiés au plus tard la première semaine de mars, concernant aussi bien les maisons de l'emploi, les contrats d'avenir et le RMA. Le décret sur le contrat CIVIS est en cours de signature.

- Des partenariats se sont d'ores et déjà engagés avec les collectivités locales en charge de la conclusion de ces contrats afin de permettre la signature des **premiers contrats d'avenir début mars**. Les premiers contrats d'accompagnement vers l'emploi pour les chômeurs de longue durée le seront à la même période.

- L'**apprentissage** fait l'objet d'une attention particulière : parution du décret portant le crédit d'impôt à 1 600 euros, groupe de suivi installé le 1<sup>er</sup> février ; une campagne nationale sera organisée à partir d'avril 2005.

Pour accompagner **les jeunes en difficulté** vers l'emploi durable, des plates formes de vocation sont également en cours de création et la première sera inaugurée en février.

- Une **soixantaine de « Maisons de l'emploi »** pourront être labellisées au cours du premier semestre sous l'impulsion du comité de pilotage regroupant les services de l'Etat, l'ANPE, l'UNEDIC, l'AFPA, les organismes consulaires et principales associations d'élus, appuyé par la mission du député Jean Paul ANCIAUX.

- La modernisation du **service public de l'emploi** est lancée avec les instances concernées dans l'objectif d'assurer une synergie entre les réseaux et créer un dossier unique du demandeur d'emploi. C'est l'objet de la convention tripartite ANPE/UNEDIC/AFPA.

- D'autres chantiers importants sont engagés avec **les partenaires sociaux** sur la pénibilité au travail, le travail des seniors. Le plan santé travail sera présenté le 17 février. Suite au vote de la loi, la mise en œuvre du congé de reclassement personnalisé est en cours.

### 2) UN EFFORT SANS PRECEDENT POUR LE LOGEMENT

Le volet logement du plan de cohésion sociale prévoit le financement de **500 000 logements locatifs sociaux en 5 ans** (hors plan de rénovation urbaine) et la réhabilitation par l'ANAH de 200 000 logements à loyers maîtrisés dans le parc privé.

L'ensemble des acteurs du logement social s'est d'ores et déjà engagé sur les objectifs fixés par le plan :

- convention signée le 21 décembre avec **l'Union Sociale pour l'Habitat (ex union HLM)** portant sur la réalisation de **390 000 logements** et le 18 janvier avec la **fédération Nationale des sociétés d'économie mixte**
- convention signée le 27 octobre avec **le 1% logement** (partenaires sociaux) permettant de mobiliser 40% de moyens complémentaires (210 millions d'euros par an pendant 5 ans)
- en février seront signées les conventions avec la **fédération regroupant les promoteurs privés** et avec la **fédération des PACT ARIM** pour l'amélioration de l'habitat privé

Cette implication opérationnelle des partenaires du logement social est concrétisée par **l'amélioration sensible de l'offre de logement** qui se confirme dès 2004 (74 900 logements locatifs sociaux ont été financés en 2004). Cette politique de relance bénéficie d'une programmation financière et de dispositions fiscales favorables (TVA à 5,5 % et exonération de la TFPB portée de 15 à 25 ans).

L'offre **d'hébergement d'urgence** est développée afin de mettre un terme au logement très coûteux dans les hôtels pour les familles en grande difficulté (4 300 créations de places nouvelles et 2 500 transformations en 2005).

Le **programme de rénovation urbaine** piloté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) se poursuit ; une centaine de projets font l'objet d'un partenariat financier depuis un an. La loi de cohésion sociale a fait passer le programme de 5 à 8 ans et le volume de travaux de 25 à 35 milliards d'euros.

### **3) L'EGALITE DES CHANCES ET UNE MEILLEURE INTEGRATION SONT AUSSI DES CHANTIERS OUVERTS PAR LA LOI DE COHESION SOCIALE**

- Une quarantaine **d'équipes de réussite éducative** permettant l'accompagnement d'enfants en fragilité seront opérationnelle dès cette année scolaire
- La **Dotation de Solidarité Urbaine** a été ré-équilibrée en faveur des villes les plus défavorisées; en 2005, 120 millions d'euros supplémentaires seront versés à 800 communes ; Certaines communes verront en 5 ans leur DSU multiplier par 5.
- Le **contrat d'accueil et d'intégration** sera généralisé en 2005 et bénéficiera de 17 millions de financement complémentaire. L'Agence Nationale d'Accueil et des Migrations (ANAEM) sera opérationnelle dès avril 2005.
- Le plan de cohésion sociale comprend un volet important de lutte contre les discriminations : la **Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE)** est maintenant opérationnelle. De même une quarantaine d'entreprises ont signé une « charte de la diversité ». La « **charte de l'égalité des chances et des formations d'excellence pour**

**l'avenir de l'école** » a été signée avec la conférence des grandes écoles, la conférence des Présidents d'Université et la Fédération des écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres. La **conférence nationale pour l'égalité des chances** organisée le 3 février sous la Présidence du Premier Ministre a permis de mobiliser les partenaires sociaux autour cet objectif.

L'égalité des chances passe aussi par le lancement en 2005 de la formation en alternance pour accéder à la fonction publique sous la forme du **PACTE**, préparé par le Ministère de la fonction publique

### **La mobilisation de l'Etat nécessite un suivi et une évaluation des mesures du plan de cohésion sociale :**

Chacun des 20 programmes est doté d'un **responsable** chargé de la mise en pratique des mesures. Ils travaillent en étroite collaboration avec les Préfets de régions et de départements, en collaboration avec l'ensemble des services de l'Etat.

Comme l'avait souhaité le Président de la République, **un comité de suivi** composé d'acteurs sociaux et d'élus, a pour mission de veiller à la bonne mise en œuvre du plan.

Aux indicateurs d'évaluation quantitatifs seront ajoutés dans les prochaines semaines des **indicateurs de performance** pour un suivi de l'application du plan de cohésion sociale.

La représentation nationale sera régulièrement destinataire de ces indicateurs d'évaluation.

Les orientations tracées par le Président de la République sont désormais mises en œuvre après la promulgation de la loi de programmation pour la cohésion sociale. L'ensemble des services de l'Etat est mobilisé avec tous les acteurs sur cette vaste ambition nationale.

# **Le Plan de Cohésion Sociale se met en route**

**→ des actions déjà réalisées**

**→ des actions en cours de réalisation**

## Actions déjà réalisées

### 1) Pilier emploi

- Ouverture du marché du placement

*article 1 de la loi du 18 janvier 2005*

- Exonération de l'impôt sur le revenu des apprentis

*loi de finances pour 2005*

- Crédits d'impôts pour les entreprises (1600 à 2200€ par apprenti)

*loi de finances pour 2005*

- Fluidité et souplesse du marché du travail/accompagnement des mutations économiques

*articles 71 à 79 de la loi du 18 janvier*

- Augmentation du contingent légal d'heures supplémentaires

*réalisé par décret*

- Réduction de 1000 € d'impôt par tuteur de création d'entreprise

*article 61 de la loi du 18 janvier*

### 2) Pilier logement

- Exonération de la TFPB à 25 ans

*article 92 de la loi du 18 janvier*

- Convention avec l'union sociale pour l'habitat portant sur la réalisation de 390 000 logements (21 décembre)
- Convention avec la fédération nationale des SEM pour la réalisation de 33 000 logements (18 janvier)
- Convention avec les partenaires sociaux pour le financement du logement social (1 %) signée le 27 octobre pour 210 M€ supplémentaires
- Programme de rénovation urbaine porté de 25 à 35 Milliards €
- Amélioration des primes et de l'action de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

*article 107 à 122 de la loi de cohésion sociale*

- Mise en place du nouveau prêt à 0 % amélioré (240 000 familles concernées)

*décret du 1<sup>er</sup> février 2005*

### **3) Pilier égalité des chances**

- signature d'une convention avec la conférence des universités et la conférence des grandes écoles pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur

*convention signée le 18 janvier*

- soutien aux territoires en difficulté/majoration de la DSU

*article 135 de la loi du 18 janvier (les dotations DSU seront versées en 2005 aux communes bénéficiaires)*

## Actions en cours de réalisation

Le tableau des décrets à venir illustre le travail réglementaire en cours.

### 1) Pilier emploi (principales mesures)

- Les mesures de l'emploi

*le premier comité de pilotage a eu lieu le 18 janvier. Le député ANCIAUX rédige la charte des futures maisons de l'emploi. L'appel à candidatures sera lancé au plus tard le 1<sup>er</sup> mars. Les premières maisons de l'emploi pourront être labellisées dès le mois d'avril. Une soixantaine devront l'être au premier semestre 2005.*

- La convention Etat/ANPE/UNEDIC/AFPA

*les négociations ont commencé. Elles devraient aboutir au mois d'avril.*

- L'incitation à la recherche d'emploi

*les consultations démarreront en mars pour aboutir à un décret au mois de mai.*

- Rénovation du contrat CJE

*décret à paraître en février.*

- Décret CIVIS

*décret à paraître en février avec la signature du premier contrat en mars.*

- Création de 2000 postes de référents supplémentaires dans les missions locales.

*les premiers seront recrutés en avril.*

- Création de 72 plates-formes de vocation

*la première sera inaugurée le 15 février.*

- Mise en place de contrats d'objectifs et de moyens Etat/région sur l'apprentissage

*les préfets de région ont reçu mandat de négociation le 3 février.*

- Augmentation du nombre d'apprentis

*M. LACHMAN, Président de Schneider Electric, a accepté une mission de promotion le 7 février.*

- Nouvelle voie d'accès à la fonction publique

*le Ministre en charge de la fonction publique présentera un projet de loi avant l'été.*

- Mise en œuvre des contrats nouveaux (contrats d'avenir, CIRMA, CIE, CAE)

*- tous les décrets seront signés avant le 1<sup>er</sup> mars  
- les premiers contrats seront signés avant la fin de la première semaine de mars  
- les maires et présidents de conseils généraux recevront l'ensemble des documents nécessaires avant le 16 février*

- Augmentation des postes aidés dans les entreprises d'insertion

*-les crédits budgétaires sont inscrits en loi de finances pour 2005*

*-les préfets recevront une circulaire d'instructions avant fin février*

- Négociation d'un protocole sur la convention de reclassement personnalisé

*courant février*

- Accord collectif pour temps choisi/compte épargne temps

*c'est l'objet de la proposition de loi en cours au Parlement*

- Plan national de service à la personne

*il sera annoncé le 16 février*

## **2) Pilier logement (principales mesures)**

- Réaliser 500 000 logements sociaux en 5 ans, dont 90 000 en 2005

*les résultats 2004 (74 000 logements) sont encourageants. S'agissant de la délégation de compétences pour les départements et les agglomérations, la première convention, celle pour PARIS, sera signée dans les prochains jours. Les préfets de région ont reçu toutes instructions nécessaires*

- Création de places de maisons relais et de 1800 places de CHRS

*les crédits ont été délégués dans les préfectures de région*

### 3) Pilier égalité des chances (principales mesures)

- Création de 750 équipes de réussite éducative

*le comité de pilotage se réunira avant le 10 mars.  
40 projets seront labellisés avant le 1<sup>er</sup> avril*

- Création de l'Agence Nationale d'Accueil

*le décret sera publié en avril*

- Généralisation des contrats d'accueil et d'intégration

*12 départements en 2003  
26 départements en 2004  
90 départements en 2005 avec une dotation  
supplémentaire de 17 M€*

- Création de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE)

*- décret publié en mars  
- fonctionnement attendu au plus tard en avril.*

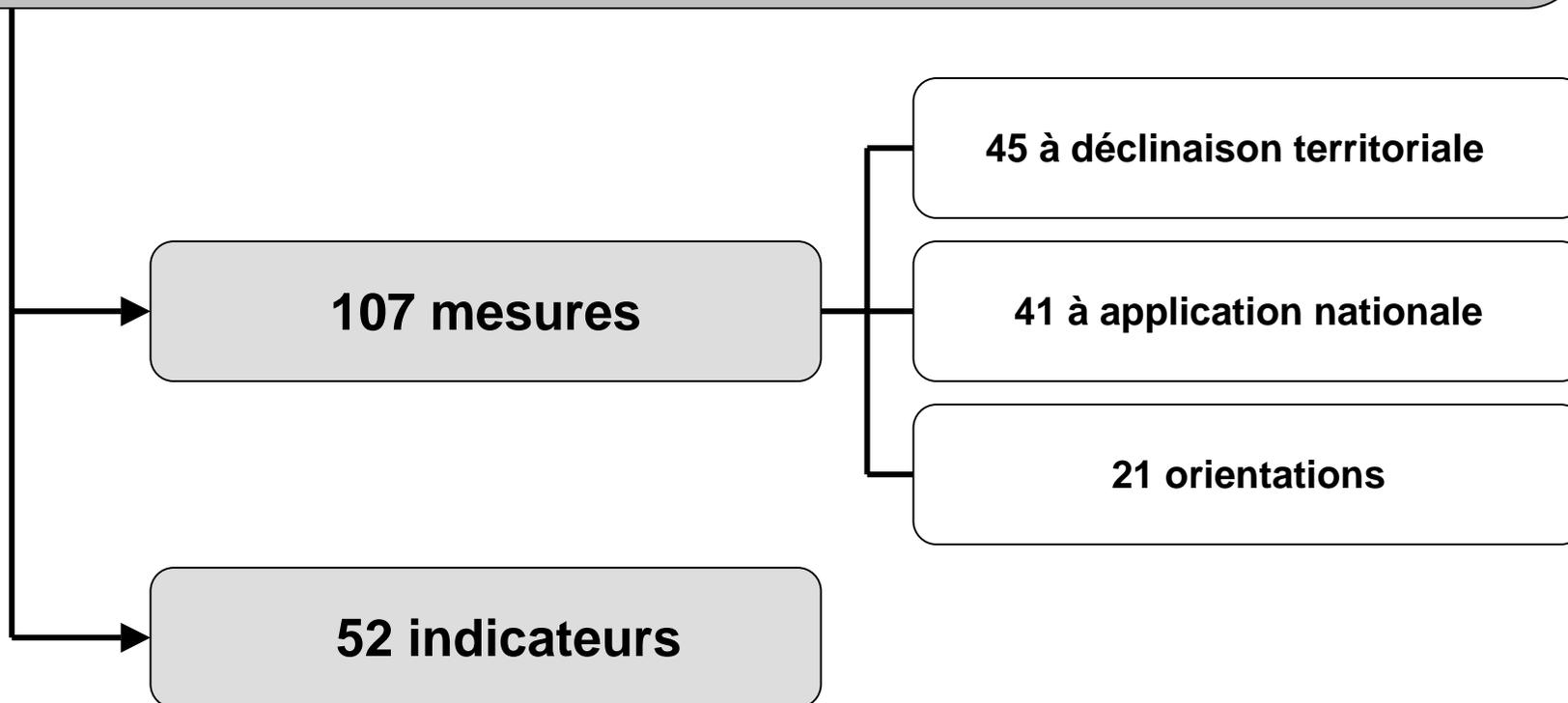
La mise en œuvre  
du **PLAN DE COHÉSION SOCIALE**

**Programmes, mesures et indicateurs**



**Premier semestre 2005**

# LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE COHESION SOCIALE



Premier semestre 2005

La loi de programmation pour la cohésion sociale a été promulguée le 18 janvier dernier. Elle vient s'ajouter à celle d'août 2003 sur la rénovation urbaine avec d'autres textes réglementaires. Cet ensemble forme ce qu'il est convenu d'appeler le Plan de Cohésion Sociale.

Aujourd'hui est venue l'heure de sa mise en œuvre, déterminée, sereine, mais audacieuse.

C'est avec la mobilisation de toutes les forces vives de ce pays à laquelle a appelé le Président de la République que nous réussirons, élus, préfets, fonctionnaires, chefs d'entreprises, associations, partenaires sociaux.

Ce document veut être une référence pratique, concrète, peut-être un peu technocratique mais efficace pour tous ceux qui vont concourir au succès de ce Plan.

Le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale rendra compte régulièrement de l'avancée de sa mise en œuvre grâce à la publication d'indicateurs de suivi. Comme il a été constamment rappelé au cours de l'élaboration du Plan de cohésion sociale, il ne s'agit plus uniquement de « faire du chiffre » sur l'emploi, le logement ou l'égalité des chances. C'est la raison pour laquelle des indicateurs de performance viendront appuyer ultérieurement cette ambition qualitative. Telle est aussi la mission confiée au comité de suivi de l'application du Plan de cohésion sociale, que j'ai installé le 9 février 2005.

Les indicateurs retenus pour le moment, essentiellement quantitatifs, sont donc temporaires et ont pour vocation de s'assurer que la « greffe » cohésion sociale a bien pris sur le terrain.



**Jean-Louis BORLOO**  
Ministre de l'emploi, du travail  
et de la cohésion sociale

## Programme 1

### Fédérer les acteurs pour un nouveau contrat avec les demandeurs d'emploi

Directeur de programme  
**Stéphan CLEMENT**  
DGEFP

#### Objectif :

- Permettre la mobilisation de tous les acteurs pour l'emploi.

#### Mesures territoriales

- Création des maisons de l'emploi.
- Signatures de conventions territoriales Etat / ANPE / UNEDIC / AFPA déclinant les objectifs fixés par la convention nationale.

#### Mesures nationales

- Signature d'une convention cadre Etat / ANPE / UNEDIC / AFPA.
- Mise en place de sanctions justes et graduées pour inciter le demandeur d'emploi à rechercher assidûment un travail.

#### Mesures d'impulsion et d'orientation

- Ouverture du marché du placement.
- Amplification de la revitalisation et de la modernisation des locaux ANPE.

#### – INDICATEURS –

- 1.1 – nombre de maisons de l'emploi créées ou labellisées.
- 1.2 – pourcentage de DEFM couverts par les maisons de l'emploi labellisées.
- 1.3 – pourcentage de salariés couverts par une maison de l'emploi.

#### – PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- ANPE, CNASEA, AFPA
- UNEDIC/ASSEDIC, AGEFIPH, APEC
- Réseau « insertion professionnelle » (CBE, GE-GEIG, AVE, etc.)
- Missions locales et PAIO
- Réseaux consulaires
- Organisations professionnelles
- Partenaires sociaux

## Programme 2

### Accompagner 800.000 jeunes en difficulté vers l'emploi durable

Directeur de programme  
**Agnès QUIOT**  
DGEFP

#### Objectifs :

- Accompagner individuellement 800 000 jeunes en difficulté, sans diplôme ni qualification, vers l'emploi durable.
- Conduire les jeunes vers les métiers qui recrutent et favoriser leur insertion durable dans les emplois qui contribuent au développement de l'économie du pays.

#### Mesures territoriales

- Création de 2 000 postes de référents dans le réseau des missions locales et des PAIO.
- Création de 72 plates-formes de vocation.
- Promotion du contrat jeune en entreprise (CJE)
- Mise en place de contrats d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux.
- Mise en œuvre du CIVIS pour l'accompagnement des jeunes, ainsi que de l'allocation intermédiaire.
- Financement d'actions dans le cadre du fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes.

#### Mesures nationales

- Création du droit à l'accompagnement vers l'emploi pour les jeunes.
- Création du baromètre des métiers.

#### Mesures d'impulsion et d'orientation

- Consultation des partenaires sociaux pour étudier les modalités d'adaptation du soutien de l'État à l'emploi des jeunes en entreprise.
- Consultation des partenaires sociaux pour étudier un renforcement du droit à la formation du jeune directement embauché.

#### – INDICATEURS –

- 2.1 – nombre de CIVIS signés.
- 2.2 – nombre de plates-formes de vocation créées.
- 2.3 – nombre de CJE signés.

#### – PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- Partenaires sociaux
- Missions locales, PAIO
- ANPE, CNASEA, AFPA
- Secteur associatif
- UNEDIC

**Programme 3**  
**500.000 apprentis « étudiants des métiers »**

Directeur de programme  
**Alphonse LEGENDRE**  
DGEFP

**Objectifs :**

- Porter en 5 ans de 350 000 à 500 000 le nombre des apprentis en améliorant l'attractivité de cette filière auprès des jeunes et de leurs parents.
- Développer l'apprentissage au sein des grandes entreprises et des secteurs qui n'ont pas traditionnellement recours à l'apprentissage.
- Améliorer le financement de l'apprentissage et sa transparence.

**Mesures territoriales**

- Augmentation du nombre d'apprentis.
- Mise en place de contrats d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux.

**Mesures nationales**

- Création d'une carte nationale d'apprenti.
- Revalorisation du statut de l'apprenti.
- Exonération de l'impôt sur le revenu des rémunérations des apprentis.
- Création d'un crédit d'impôt pour les entreprises de 1 600 à 2 200 euros par apprenti sous contrat (majoration pour les jeunes du programme 2 et les jeunes travailleurs handicapés).
- Création du fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage.

**Mesures d'impulsion et d'orientation**

- Concertation avec la Conférence des grandes écoles et la Commission des titres pour développer des parcours de formation conduisant à des diplômes de l'enseignement supérieur.
- Optimiser l'utilisation des financements existants par une plus grande transparence de la collecte et de la répartition de la taxe.

**– INDICATEURS –**

3.1 nombre de contrats d'apprentissage signés.

**– PARTENAIRES –**

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat, ANPE, AFPA
- Chambres consulaires
- CFA, MFR
- Missions locales et PAIO
- Organisations d'employeurs ou de salariés
- Organismes collecteurs de la TA
- Conférence des grandes écoles, Commission des titres

## Programme 4

### Favoriser la mixité sociale dans la fonction publique par le développement de l'alternance

Directeur de programme  
**Agnès QUIOT**  
DGEFP

#### Objectif :

- Favoriser l'accès des jeunes sans qualification ni diplôme aux emplois ouverts par les fonctions publiques.

#### Mesures nationales

- Création législative et réglementaire d'une nouvelle voie d'accès à la Fonction publique d'Etat reposant sur le principe de l'alternance.
- Création législative et réglementaire d'une nouvelle voie d'accès à la Fonction publique territoriale reposant sur le principe de l'alternance.
- Création législative et réglementaire d'une nouvelle voie d'accès à la Fonction publique hospitalière reposant sur le principe de l'alternance.

#### – INDICATEURS –

- 4.1 nombre de jeunes bénéficiaires d'un PACTE.
- 4.2 nombre de jeunes bénéficiaires d'un PACTE issus des Zones urbaines sensibles.

#### – PARTENAIRES –

- Ministère de la fonction publique
- Ministère des solidarités, de la santé et de la famille
- Ministère de l'intérieur
- AMF, ADF, ARF
- CNFPT
- Partenaires sociaux

## Programme 5

### De l'assistance à l'emploi, une chance pour le pays tout entier

Directeur de programme  
**Eloy DORADO**  
DGEFP

#### Objectif :

- Mieux accompagner les allocataires de minima sociaux vers l'emploi.

#### Mesures territoriales

- Mise en œuvre du contrat d'avenir.
- Mise en œuvre des CI-RMA.

#### Mesures nationales

- Accord cadre avec les grands employeurs et leurs fédérations.

#### – INDICATEURS –

- 5.1 nombre de contrats d'avenir conclus.
- 5.2 Nombre de collectivités ayant signé une convention de contrat d'avenir
- 5.3 nombre de CI-RMA conclus.

#### – PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- ANPE, CNASEA, AFPA, AGEFIPH
- FNARS, Coorace, CNLRQ
- CNCE-GEIQ
- CPCA, UNIFED, USGERES
- Ministère de l'Education Nationale
- Fédération nationale hospitalière de France
- Réseaux consulaires et Fédérations de branches
- UNEDIC, CNAF, MSA
- Grandes entreprises et leurs groupements

**Programme 6**  
**Développer l'économie solidaire**

Directeur de programme  
**Nicole DA COSTA**  
DGEFP

**Objectif :**

- Permettre à des personnes très éloignées de l'emploi de participer à la vie économique et sociale.

**Mesures territoriales**

- Augmentation des postes aidés dans les entreprises d'insertion.
- Soutien local aux initiatives de l'économie solidaire par l'accroissement des crédits du Fonds départemental d'insertion (FDI).
- Aide structurelle à l'accompagnement socioprofessionnel au profit des chantiers d'insertion.
- Généralisation de l'accompagnement socioprofessionnel dans les associations intermédiaires.

**– INDICATEURS –**

6.1 nombre de salariés en insertion accueillis dans les entreprises d'insertion.

6.2 taux de sortie vers l'emploi.

**– PARTENAIRES –**

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative
- Délégué Interministériel à l'Economie Solidaire
- Secteur associatif

**Programme 7**  
**Favoriser le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée**

Directeur de programme  
**Françoise BOUYGARD**  
DGEFP

**Objectif :**

- Mieux adapter les soutiens financiers des contrats aidés à la diversité des personnes pouvant en bénéficier.

**Mesures territoriales**

- Mise en œuvre des contrats CIE.
- Mise en œuvre des contrats CAE.

**Mesures nationales**

- Réforme des modalités de gestion des contrats aidés (enveloppe unique régionale).

**– INDICATEURS –**

7.1 nombre de CAE conclus.

7.2 nombre de CIE conclus.

**– PARTENAIRES –**

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- ANPE, AFPA, CNASEA, AGEFIPH
- Direction des hôpitaux et organismes de soins
- Ministère de l'Education Nationale
- Associations

## Programme 8

### Etablir un nouveau pacte pour l'emploi

Directeurs de programme

**Catherine BARBAROUX**

DGEFP

**Jean-Denis COMBREXELLE**

DRT

#### Objectifs :

- Mieux protéger les salariés en cas de restructuration de leur entreprise.
- Favoriser l'emploi des seniors.
- Améliorer la santé et la sécurité au travail.
- Faire évoluer la législation sur la durée du travail.
- Développer les Pôles d'excellence pour lutter contre les délocalisations.

#### Mesures territoriales

- Négociations d'accords d'entreprise et de branche sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

#### Mesures nationales

- Négociation d'un protocole sur la convention de reclassement personnalisée.
- Augmentation du contingent légal d'heures supplémentaires.
- Autorisation de la conclusion d'accords collectifs pour le temps choisi.
- Assouplissement du Compte épargne-temps.
- Prorogation du régime TPE.
- Modernisation du financement du paritarisme.

#### Mesures d'impulsion et d'orientation

- Invitation à la conclusion d'accords de méthode.
- Négociation interprofessionnelle sur l'emploi des seniors (formation, conditions de travail, gestion des fins de carrière, etc.).
- Mise en place du Plan santé au travail pour 2005.
- Négociation à l'échelle européenne sur les pôles d'excellence.
- Accompagnement des mutations économiques.

#### – INDICATEURS –

- 8.1 nombre d'accords de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences.
- 8.2 nombre d'entrées en convention de reclassement personnel / nombre total de licenciements économiques.

#### – PARTENAIRES –

- Services déconcentrés de l'Etat
- Partenaires sociaux
- ANPE, MIME, Maisons de l'emploi
- ANACT et réseau des ARACT
- Conseil sup. de la prévention des risques professionnels
- CNAM, AFSSE

**Programme 9**  
**Accélérer le développement des services**

Directeur de programme  
**Vincent DELPEY**  
DGEFP

**Objectifs :**

- Réduction des barrières à l'entrée sur le marché des services aux particuliers.
- Abaissement du coût du travail dans la restauration.

**Mesures nationales**

- Adoption d'un plan d'action pour le développement des services à la personne.
- Aide à l'emploi dans le secteur de l'hôtellerie – restauration.

**– PARTENAIRES –**

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- IDAP
- Groupement national des plateformes
- AGEFOS-PME
- Acteurs économiques impliqués dans le secteur des services aux particuliers et la restauration
- Réseaux consulaires

## Programme 10

### Encourager la création de leur propre emploi par les chômeurs et les personnes en situation précaire

Directeur de programme  
**Vincent DELPEY**  
DGEFP

#### Objectifs :

- Favoriser la reprise ou la création d'entreprise par des chômeurs.
- Faciliter l'accès au crédit pour les chômeurs et les personnes en situation précaire.

#### Mesures territoriales

- Mise en place de tutorats par des entrepreneurs ou cadres expérimentés au sein des maisons de l'emploi.

#### Mesures nationales

- Création d'une réduction d'impôts de 1.000 € pour chaque tuteur.
- Création d'un fonds pour garantir les prêts consentis par les guichets bancaires.
- Extension du dispositif ACCRE par une exonération de charges sur le revenu du créateur d'entreprise pendant 3 ans lorsque celui-ci est inférieur au SMIC.

#### Mesures d'impulsion et d'orientation

- Faire reconnaître l'accompagnement des chômeurs comme Validation des acquis d'expérience professionnelle.

#### – INDICATEURS –

10.1 nombre de bénéficiaires du dispositif ACCRE.

10.2 nombre de prêts consentis et garantis par le fonds de garantie des prêts bancaires.

10.3 nombre d'entrepreneurs et de cadres bénéficiant de la déduction fiscale de 1.000 € pour l'accompagnement de chômeurs vers la création ou la reprise.

#### – PARTENAIRES –

- Services déconcentrés de l'Etat
- DSS, DECAS, ACOSS
- Institutions de la protection sociale
- Maisons de l'emploi
- Caisse des dépôts
- Réseau associatif, fédératif et coopératif de l'insertion par le travail
- Organisations d'employeurs
- Réseaux consulaires

## Programme 11

### Favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Directeur de programme  
**Claude RACK**  
DGEFP

#### Objectifs :

- Parvenir à une égalité effective entre les femmes et les hommes dans le monde du travail.

#### Mesures territoriales

- Incitation à la signature d'accords d'égalité professionnelle dans les entreprises par les partenaires sociaux

#### Mesures nationales

- Loi sur l'égalité salariale et professionnelle (Conseil des ministres février 2005)

#### Mesures d'impulsion et d'orientation

- Négociation interprofessionnelle en vue de fixer des objectifs chiffrés à atteindre en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
- Recherche des moyens de valoriser l'expérience familiale dans les parcours professionnels.

#### – INDICATEURS –

11.1 nombre de « labels égalité » attribués aux entreprises en 2005

11.2 nombre de femmes ayant bénéficié d'une VAE qui valorise leur expérience familiale antérieure en 2005

#### – PARTENAIRES –

- Ministère de la parité et de l'égalité professionnelle.
- Partenaires sociaux

## Programme 12

### Résoudre la crise du logement par le rattrapage des retards en matière de logement locatif social

Directeur de programme  
**François DELARUE**  
DGHUC

#### Objectifs :

- Rattraper les retards en matière de logement locatif social en finançant 500.000 nouveaux logements sociaux en 5 ans, dont 90.000 en 2005.
- Poursuivre à un rythme soutenu le programme national de rénovation urbaine.

#### Mesures territoriales

- Signature dans chaque région de contrats d'objectifs entre l'Etat et les organismes HLM en vue de la réalisation de 390 000 logements nouveaux.
- Signature dans chaque région de contrats d'objectifs entre l'Etat et les SEM en vue de la réalisation de 33 000 logements nouveaux.
- Mobilisation des terrains des collectivités locales et mise en œuvre de politiques foncières ambitieuses.
- Favoriser la mise en place de dispositifs adaptés (EPF d'Etat, EPF locaux, etc.) visant à mobiliser un foncier à coût maîtrisé.
- Mobiliser les terrains de l'Etat.
- Projets de rénovation urbaine de qualité (action de l'ANRU).

#### Mesures nationales

- Proposer une loi sur l'habitat visant à assurer la stabilité, la pérennité et l'amélioration du système.
- Exonération de la TFPB portée à 25 ans.
- Mise en place d'une organisation spécifique en Île-de-France.

#### Mesures d'impulsion et d'orientation

- Garantie des financements nationaux au plan budgétaire.

#### **– INDICATEURS –**

- 12.1 nombre de logements sociaux financés.
- 12.2 nombre de conventions ANRU signées en 2005.
- 12.3 nombre d'habitants concernés par ces conventions en 2005.

#### **– PARTENAIRES –**

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- Organismes HLM
- SEM
- Caisse des dépôts
- UESL
- Collecteurs du 1% logement
- Association Foncière logement
- ANRU

## Programme 13

### Résoudre la crise du logement par la mobilisation du parc privé

Directeur de programme  
**François DELARUE**  
DGUIHC

#### Objectifs :

- Porter à 40.000 le nombre de logements à loyer maîtrisé produits chaque année avec les aides de l'ANAH.
- Restaurer la confiance des propriétaires vis-à-vis des risques de loyers impayés.
- Lutter contre l'habitat indigne.
- Développer l'accession sociale à la propriété.
- Porter à 20.000 le nombre de logements vacants remis chaque année sur le marché.

#### Mesures territoriales

- Encouragement des opérateurs à promouvoir l'accession sociale à la propriété.
- Encouragement à la souscription de nouveaux prêts à 0%.
- Encouragement des propriétaires à améliorer l'habitat.
- Remise sur le marché des logements vacants.

#### Mesures nationales

- Exonération pendant 3 ans de la contribution sur les revenus locatifs.
- Revalorisation de la prime ANAH pour la remise sur le marché des logements vacants.
- Autorisation de cumul de la prime ANAH et l'amortissement Robien.
- Instauration d'un dispositif fiscal cumulant l'amortissement Robien et une déduction forfaitaire de 40 %.
- Renforcement du statut de la créance impayée.
- Clarification des règles en matière de lutte contre l'habitat indigne.
- Mise en place du nouveau prêt à 0%.

#### Mesures d'impulsion et d'orientation

- Incitation des opérateurs à développer le PSLA.

#### – INDICATEURS –

- 13.1 nombre de logements vacants remis sur le marché avec l'aide de l'ANAH.
- 13.2 nombre de logements conventionnés et intermédiaires financés par l'ANAH.
- 13.3 nombre de nouveaux prêts à 0% souscrits.
- 13.4 nombre de PSLA financés.

#### – PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- ANAH
- Fédération PACT ARIM
- Fédérations Habitat et développement
- UNPI

**Programme 14**  
**Résoudre la crise du logement**  
**par le renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence**

Directeurs de programme  
**Claire DESCREUX**  
DGAS  
**Sylvie MOREAU**  
DPM

**Objectif :**

- Développer et améliorer la qualité de l'offre d'hébergement d'urgence et d'insertion en 3 ans.

**Mesures territoriales**

- Création de 4.000 places nouvelles en maisons relais.
- Création de 7.000 places en CADA, dont 2000 par transformation de places d'urgence
- Création de 1800 places de CHRS, dont 500 par transformation de places d'urgence

**Mesures nationales**

- Priorité pour l'accès aux logements sociaux accordée aux personnes hébergées dans les dispositifs d'urgence.

**– INDICATEURS –**

- 14.1 nombre de places nouvelles créées en CHRS.
- 14.2 nombre de places nouvelles créées en maisons relais.
- 14.3 nombre de places nouvelles créées en CADA.

**– PARTENAIRES –**

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- Associations
- SONACOTRA et AFTAM

**Programme 15**  
**Accompagner les enfants en fragilité**

Directeur de programme  
**Claude BREVAN**  
DIV

**Objectif :**

- Accompagner dès le plus jeune âge les enfants en leur donnant les moyens de la réussite scolaire.

**Mesures territoriales**

- Création de 750 dispositifs de réussite éducative.

**– INDICATEURS –**

- 15.1 nombre d'équipes de réussite éducative (créées ou en création)
- 15.2 nombre d'écoliers pris en charge par ces structures.

**– PARTENAIRES –**

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- DIF, DESCO, DGAS, DHOS
- CNAF
- Délégation générale à la langue française
- Réseau associatif

## Programme 16

### Accompagner les collégiens en difficulté et rénover l'éducation prioritaire

Directeur de programme  
**Claude BREVAN**  
DIV

#### Objectif :

- Permettre la réussite de tous les enfants élevés dans un environnement socioculturel perturbé.

#### Mesures territoriales

- Création de dispositifs de réussite éducative pour les élèves de collège.
- Création d'internats de réussite éducative.
- Signature de chartes de la réussite avec les grandes écoles.

#### Mesures nationales

- Signature d'une convention nationale avec la Conférence des grandes écoles et la Conférence des présidents d'université pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur

#### – INDICATEURS –

- 16.1 nombre de dispositifs de réussite éducative pour les collégiens (créées ou en création)
- 16.2 nombre d'élèves pris en charge par ces dispositifs.
- 16.3 nombre d'internats de réussite éducative créés et labellisés, ou en création
- 16.4 nombre d'enfants pris en charge par ces structures.
- 16.5 nombre de conventions avec les grandes écoles.
- 16.6 nombre d'élèves pris en charge dans le cadre de ces conventions.

#### – PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- DIF, DESCO, DGAS, DHOS
- CNAF
- Délégation générale à la langue française
- Réseau associatif
- Conférence des grandes écoles, Conférence des présidents d'université
- Education nationale

## Programme 17

### Promouvoir l'égalité des chances entre les territoires

Directeur de programme  
**Claude BREVAN**  
DIV

#### Objectif :

- Permettre aux communes qui ont à faire face aux charges socio-urbaines les plus lourdes de bénéficier d'une aide financière massive.

#### Mesures nationales

- Réforme des règles de calcul de la Dotation de solidarité urbaine.

#### – INDICATEURS –

- 17.1 nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 5%.
- 17.2 nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 20%.
- 17.3 nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 50%.
- 17.4 nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 100%.

#### – PARTENAIRES –

- Ministère de l'Intérieur
- Ministère du Budget
- Communes
- Observatoire des Zones urbaines sensibles

## **Programme 18**

### **Restaurer le lien social**

Directeur de programme  
**Maryse CHAIX**  
DGAS

#### **Objectif :**

- Améliorer l'accueil des publics en difficulté et coordonner l'action des intervenants locaux.

#### **Mesures territoriales**

- Conclusion de « chartes territoriales de la cohésion sociale » avec les collectivités locales.
- Création d'un guichet unique d'accueil sur les droits sociaux par département.
- Création de 300 points écoute jeunes supplémentaires en 3 ans.

#### **Mesures d'impulsion et d'orientation**

- Ouverture des diplômes du travail social à la VAE.
- Professionnalisation de la médiation sociale.

#### **– INDICATEURS –**

- 18.1 nombre de chartes territoriales de la cohésion sociale signées.
- 18.2 nombre de guichets uniques créés pour les droits sociaux.
- 18.3 nombre de points écoute jeunes supplémentaires.

#### **– PARTENAIRES –**

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- CIAS, CCAS, UNCCAS
- Bailleurs sociaux
- CNAF, CNAM, MSA, ANPE, Missions locales et PAIO
- Grandes associations du secteur

## Programme 19

### Rénover l'accueil et l'intégration des populations immigrées

Directeur de programme  
**Jean GAEREMYNCK**  
DPM

#### Objectif :

- Organiser un accueil des nouveaux migrants conforme à notre tradition républicaine.

#### Mesures territoriales

- Elaboration d'un programme régional d'insertion des populations immigrées.
- Généralisation du contrat d'accueil et d'intégration.

#### Mesures nationales

- Création de l'ANAEM.

#### Mesures d'impulsion et d'orientation

- Actualisation des missions du FASILD et de ses modes d'action.

#### – INDICATEURS –

19.1  $\frac{\text{nombre de C.A.I. signés}}{\text{nombre de migrants éligibles}}$

19.2 nombre de régions ayant élaboré un programme régional d'insertion des populations immigrées.

#### – PARTENAIRES –

- Collectivités territoriales
- Services déconcentrés de l'Etat
- OMI / SSAE
- FASILD
- FTDA
- Ministères membres du CA du FASILD

## **Programme 20**

### **Lutter contre les discriminations**

Directeur de programme  
**Jean GAEREMYNCK**  
DPM

#### **Objectif :**

- Lutter contre toutes les formes de discrimination, à la fois dans la société en général, et dans l'entreprise en particulier.

#### **Mesures territoriales**

- Conclusion de chartes de la diversité dans les entreprises.
- Soutien à l'action de la HALDE par les Préfectures.

#### **Mesures nationales**

- Création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations.

#### **Mesures d'impulsion et d'orientation**

- Réflexion avec le Ministère de la justice en vue de la création d'un délit de racisme dans le Code Pénal.
- Engagement d'un dialogue avec les partenaires sociaux sur le thème de la lutte contre les discriminations dans les entreprises

#### **– INDICATEURS –**

20.1 nombre de recours traités par la HALDE.

20.2 nombre de chartes, conventions et accords sur la diversité signés par les entreprises.

#### **– PARTENAIRES –**

- Services déconcentrés de l'Etat
- Ministère de la Justice
- Mission de préfiguration de la HALDE
- Réseaux consulaires
- Entreprises et leurs groupements

# Les 52 indicateurs de la cohésion sociale

*Etat au 1er janvier 2005*

*Ces indicateurs sont essentiellement quantitatifs. Ils ont pour objectif immédiat de rendre compte de la montée en puissance des différents dispositifs du Plan de cohésion sociale.*

*Ils seront renforcés rapidement par une démarche plus qualitative, sur la base des travaux du Comité de suivi de l'application du Plan de cohésion sociale, installé le 9 février 2005.*

**PILIER EMPLOI :**

N° du programme	Indicateur	Initialisation	M+1
1	Nombre de maisons de l'emploi créées ou labellisées ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Pourcentage de DEFM couverts par les maisons de l'emploi labellisées ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Pourcentage de salariés couverts par une maison de l'emploi ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
2	Nombre de CIVIS signés en 2005	0	
	Nombre de plates-formes de vocation créées ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre de CJE signés ( <i>cumul</i> )	68.857 (au 31/12/2004)	
3	Nombre de contrats d'apprentissage signés ( <i>cumul depuis l'ouverture de la campagne 2004-2005</i> )	237.665 (au 31/12/2004)	
4	Nombre de jeunes bénéficiaires d'un PACTE ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre de jeunes bénéficiaires d'un PACTE issus des Zones urbaines sensibles	0	
5	Nombre de contrats d'avenir ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre de collectivités ayant signé une convention de contrat d'avenir ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre de CI-RMA conclus ( <i>cumul</i> )	511	
6	Nombre de salariés en insertion accueillis dans les entreprises d'insertion ( <i>état au 1<sup>er</sup> janvier 2004</i> )	10.429	
	Taux de sortie vers l'emploi	En cours de détermination	
7	Nombre de CAE conclus ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre de CIE conclus ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
8	Nombre d'accords de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences	2 accords de branche en 2004	
	Nombre d'entrées en convention de reclassement personnel / nombre total de licenciements économiques ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
10	Nombre de bénéficiaires du dispositif ACCRE ( <i>référence décembre 2004</i> )	5.329	

	Nombre de prêts consentis et garantis par le fonds de garantie des prêts bancaires ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre d'entrepreneurs et de cadres bénéficiant de la déduction fiscale de 1.000€ pour l'accompagnement de chômeurs vers la création d'entreprise ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
11	Nombre de « labels égalité » attribués aux entreprises en 2005 ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre de femmes ayant bénéficié d'une VAE qui valorise leur expérience familiale antérieure en 2005	0	

## PILIER LOGEMENT :

N° du programme	Indicateur	Initialisation	M+1
12	Nombre de logements sociaux financés en 2005	0	
	Nombre de conventions ANRU signées	30	
	Nombre d'habitants concernés par ces conventions	350.000	
13	Nombre de logements vacants remis sur le marché avec l'aide de l'ANAH en 2005	0	
	Nombre de logements conventionnés et intermédiaires financés par l'ANAH en 2005	0	
	Nombre de nouveaux prêts à 0% souscrits ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre de PSLA financés en 2005	0	
14	Nombre de places nouvelles créées en CHRS en 2005	0	
	Nombre de places nouvelles créées en maisons relais en 2005	0	
	Nombre de places nouvelles créées en CADA en 2005	0	

## PILIER EGALITE DES CHANCES :

N° du programme	Indicateur	Initialisation	M+1
15	Nombre d'équipes de réussite éducative, créées ou en création ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre d'écopriés pris en charge par ces structures ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
16	Nombre de dispositifs de réussite éducative pour les collégiens, créées ou en création ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre d'élèves pris en charge par ces dispositifs ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre d'internats de réussite éducative créés et labellisés, ou en création ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre d'enfants pris en charge par ces structures ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre de conventions avec les grandes écoles ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre d'élèves pris en charge dans le cadre de ces conventions ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
17	Nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 5% ( <i>nouveau dispositif</i> )	En cours de chiffrage	
	Nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 20% ( <i>nouveau dispositif</i> )	En cours de chiffrage	
	Nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 50% ( <i>nouveau dispositif</i> )	En cours de chiffrage	
	Nombre de communes concernées par une hausse de la DSU de plus de 100% ( <i>nouveau dispositif</i> )	En cours de chiffrage	
18	Nombre de chartes territoriales de la cohésion sociale signées ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre de guichets uniques créés pour les droits sociaux ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre de points écoute jeunes supplémentaires en 2005	0	
19	Nombre de C.A.I. signés / nombre de migrants éligibles ( <i>chiffres de décembre 2004</i> )	4.459 / 4.835	
	Nombre de régions ayant élaboré un programme régional d'insertion des populations immigrées ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
20	Nombre de recours traités par la HALDE ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	
	Nombre de chartes, conventions et accords sur de la diversité signés par les entreprises ( <i>nouveau dispositif</i> )	0	



# Installation du Comité de suivi du plan de cohésion sociale

---

Hôtel du Châtelet

Mercredi 9 février 2005

***«Je souhaite que le ministère se dote d'un "Comité de vigilance" faisant appel aux acteurs sociaux extérieurs à l'administration qui souhaitent s'y engager. Il aura une mission de suivi et d'alerte pour veiller à la mise en œuvre du plan, tant dans ses objectifs que dans ses moyens et dans son calendrier.»***

*Jacques Chirac le 30 septembre 2004 devant l'ensemble des Préfets réunis à la Mutualité*

Le Président de la République, dans son allocution du 30 septembre 2004 à la Maison de la mutualité devant l'ensemble des préfets et tous les services déconcentrés de l'Etat, a rappelé qu'il « n'y a pas de fatalité ; que briser le cercle vicieux de l'exclusion, du chômage, des discriminations exigera un engagement collectif probablement sans précédent ».

Le Parlement vient d'adopter la loi de programmation pour la cohésion sociale. Il s'agit d'une démarche inédite dont l'ambition est à la mesure des moyens qui y sont consacrés.

Les services de l'Etat sont aujourd'hui mobilisés pour cela. Cependant, l'effort ne sera pas suffisant et les résultats ne seront pas au rendez-vous si les forces vives de ce pays et plus particulièrement les acteurs économiques et les responsables politiques locaux n'en sont pas partie prenante.

Conformément à la demande exprimée par le Président de la République, M. Jean-Louis Borloo s'est engagé, lors des débats sur le projet de loi de programmation pour la cohésion sociale au Sénat puis à l'Assemblée nationale, à ce que soit créé auprès de lui un comité de suivi républicain du Plan de cohésion sociale.

En effet, nous avons aujourd'hui l'obligation de suivre avec précision l'avancée de notre action commune, d'en mesurer les effets, d'en percevoir et d'en comprendre les difficultés, afin de prendre les décisions d'orientation qui s'imposent et d'agir avec la meilleure efficacité.

Ce Comité, qui rendra compte au Ministre de l'Emploi, du Travail et de la cohésion sociale de manière au moins trimestrielle, réunira des élus, des partenaires sociaux et des représentants de la société civile, et aura pour but de veiller à la réussite du Plan de cohésion sociale ainsi qu'à la mobilisation des projets pour l'utilisation effective des crédits disponibles. Il aura une mission de suivi et d'alerte pour veiller à la mise en œuvre du plan, tant dans ses objectifs que dans ses moyens et dans son calendrier. Il devra, dans les prochaines semaines, élaborer des indicateurs de performance, corollaire des indicateurs quantitatifs transmis aux préfets.

Sa présidence sera assurée par M. Jean Bastide qui a été le Rapporteur général du Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale au Conseil économique et social.

Le Comité de suivi du Plan de cohésion sociale pourra s'appuyer sur les responsables administratifs identifiés pour chacun des vingt programmes du Plan de cohésion sociale en charge de l'accélération et de leur mise en œuvre pratique.

Il s'agit bien pour ce comité d'innover et d'utiliser, comme le font régulièrement les pays anglo-saxons, des méthodes de suivi du Plan dans un délai rapide, sans attendre comme c'est trop souvent le cas dans notre pays, des années pour évaluer la performance de nos politiques publiques.

La réunion d'installation du comité se tiendra le mercredi 9 février 2005 à 11 heures 30 à l'Hôtel du Châtelet, et sera suivie d'un déjeuner en présence des ministres du Pôle de cohésion sociale.

# Composition du Comité de suivi du Plan de cohésion sociale

## **PRESIDENT**

---

**Jean BASTIDE**, Rapporteur général du Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale au Conseil économique et social, Président de France Bénévolat

### **13 élus locaux et nationaux**

- M. **Pierre André**, sénateur-maire de Saint Quentin
- M. **Philippe Martin\***, député, président du Conseil Général du Gers
- M. **Louis de Broissia\***, sénateur, président du Conseil Général de la Côte d'Or
- M. **Pierre Bourguignon**, député-maire de Sotteville-lès-Rouen, Président de Ville et Banlieues
- M. **Thierry Foucaud**, sénateur-maire de Oissel
- M. **Alain Gournac\***, sénateur des Yvelines, maire du Pecq
- Mme **Arlette Grosskost**, député du Haut Rhin, vice-présidente du Conseil Régional d'Alsace
- M. **André Guérin\***, député-maire de Vénissieux
- M. **Pierre Morange**, député-maire de Chambourcy
- M. **Eric Raoult**, ancien Ministre, député-maire du Raincy
- M. **Christophe Sirugue\***, président du Conseil Général de Saône-et-Loire
- M. **Louis Souvet**, sénateur-maire de Montbeliard
- M. **Rodolphe Thomas**, député-maire d'Hérouville-Saint-Clair

### **4 Présidents d'organismes**

du Conseil National de lutte contre l'exclusion :

- M. **Bernard Seillier\***

du Haut Conseil à l'Intégration :

- Mme **Blandine Kriegel**

du Haut Conseil pour le logement des personnes défavorisées :

- M. **Xavier Emmanuelli**

du Conseil National de l'insertion par l'activité économique :

- M. **Claude Alphandéry**

### **1 membre du CES nommé par le Président du Conseil Economique et Social**

- M. **Frédéric Pascal**

### **1 Président de CESR**

- M. **Roger Cayselle**, Président du CESR de Lorraine

## 9 Personnalités qualifiées

- M. **Jean Bastide**, Rapporteur général du Projet de loi de programmation pour la cohésion sociale au Conseil économique et social, Président de France Bénévolat
- M. **Jacques Bertherat**, Président de Développement et Emploi, ancien DRH à St Gobain
- M. **Bernard Boisson**, ancien représentant du MEDEF au sein du CES
- Mme **Danny Bourdeaux**, Vice-présidente de la CAPEB
- Mme **Jeannette Bougrab**, universitaire, membre du HCI
- Mme **Marie-Thérèse Join-Lambert**, Inspecteur Général honoraire des Affaires sociales, Membre du Conseil d'Administration de l'UNIOPSS
- M. **Jean-Hervé Lorenzi**, Président du cercle des économistes
- M. **Agnès Naton**\*, secrétaire départementale de la CGT en Haute-Savoie
- M. **Robert Rochefort**, économiste sociologue, Directeur général du CREDOC

\* n'a pas pu être présent(e) à la séance d'installation du comité de suivi

## Mission du Comité de suivi

- le suivi de la mise en œuvre programme par programme du Plan de cohésion sociale
- la mise en œuvre effective et opérationnelle du Plan et notamment dans les territoires
- il en assure un rendu au Ministre de l'Emploi, du Travail et de la cohésion sociale au moins trimestriel par des indicateurs de performance ; par ailleurs il aura une fonction d'alerte en temps réel des difficultés rencontrées
- il peut proposer aux vues de ses travaux toute adaptation que la pratique rend souhaitable afin d'assurer la cohérence du Plan

Le Comité a la vocation de devenir un véritable « juge de paix » en matière d'application du plan de cohésion sociale. Il fera appel, en tant que de besoin aux services du Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale. Il pourra également faire appel à des experts extérieurs pour la réalisation de ses études.

## Moyens du Comité de suivi

Le secrétariat général du comité est assuré par Mme FONTANEL-LASSALLE, inspectrice générale des affaires sociales.

Le Conseil Economique et Social mettra à disposition du Comité des bureaux dans ses locaux situés avenue Raymond Poincaré à Paris.

Une convention sera passée entre le Conseil économique et social et le Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale pour assurer les moyens de fonctionnement du Comité de suivi.

# Arrêté portant création du Comité de suivi du plan de cohésion sociale

NOR:

Le Ministre de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale

Arrête :

Art. 1er. - Il est institué auprès du Ministre de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale un Comité de suivi du plan de cohésion sociale.

Art. 2. - Le Comité de suivi du plan de cohésion sociale est chargé de proposer au ministre toutes mesures utiles pour assurer une mise en œuvre rapide et cohérente du plan de cohésion sociale.

A cet effet, il étudie notamment :

- le suivi de la mise en œuvre programme par programme du Plan de cohésion sociale ;
- la mise en œuvre effective et opérationnelle du Plan et notamment dans les territoires ;
- il en assure un rendu au moins trimestriel par des indicateurs de performance, par ailleurs il aura une fonction d'alerte en temps réel des difficultés rencontrées ;
- il peut proposer aux vues de ses travaux toute adaptation que la pratique rend souhaitable afin d'assurer la cohérence du Plan

Art. 3 - Le Comité est composé de personnalités choisies en raison de leur compétence, qui sont nommées par arrêté du Ministre de l'Emploi, du Travail et de la cohésion sociale pour un mandat de deux ans renouvelable.

Des experts peuvent être invités à participer aux travaux du comité.

Art. 4 - Les membres du comité sont tenus au secret sur les débats auxquels ils ont participé et sur les informations auxquelles ils ont eu accès dans le cadre de leurs travaux.

Art. 5 - Le comité peut faire appel à la collaboration des administrations du Ministère de l'Emploi, du Travail et la cohésion sociale, intéressées par ses travaux. Il peut également passer commande de travaux ou d'études à des organismes extérieurs à l'administration.

Art. 6. - Le Comité de suivi du plan de cohésion est composé de :

1° Treize élus locaux ;

2° Le Président du Conseil National de Lutte contre l'exclusion ou son représentant ;

3° Le Président du Haut Conseil à l'Intégration ou son représentant ;

4° Le Président du Conseil national de l'insertion par l'activité économique ou son représentant ;

5° Le Président du Haut Conseil pour le logement des personnes défavorisées ou son représentant;

6° Un représentant du Conseil économique et social sur proposition de son Président ;

7° Un représentant des Conseils économiques et sociaux régionaux ;

8° Neuf personnalités qualifiées ;

Les membres du conseil prévus aux 1o, 6o, 7o et 8o sont nommés pour deux ans.

Art. 7. - Le président du Comité de suivi du plan de cohésion sociale est nommé pour deux ans par arrêté du Ministre de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale parmi les membres du comité.

Art. 8. - Le Comité de suivi du plan de cohésion sociale se réunit à la demande de son président, du Ministre de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale, à la majorité de ses membres, au moins une fois par trimestre. Il peut procéder à l'audition de toute personne susceptible de l'éclairer sur les questions relevant de ses missions.

Art. 9. - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la république française.

Fait à Paris, le

Le Ministre de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale,

Jean-Louis Borloo



# **TABLEAU DE BORD EMPLOI TRAVAIL**

**7 FEVRIER 2005**

# LES PRINCIPAUX INDICATEURS EMPLOI

## EMPLOI SALARIE MARCHAND

Milliers	2004		2003				2004		de 03 T3 à 04 T3		
	T3	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	milliers	%
Secteurs marchands	15 410	-49	-22	-25	14	-11	20	<b>8</b>	-	+31	+0,2 %

## EMPLOI INTERIMAIRE

	2004					nov. 04 / oct. 04	nov. 04 / nov. 03	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.			
Effectifs en fin de mois	611	591	625	640	<b>641</b>	-	+0,2 %	+4,8 %

## CREATIONS D'ENTREPRISE

	déc.	déc.	Evol.	janv.03 à	janv.04 à	Evol.
	2003	2004		déc. 03	déc. 04	
Créations d'entreprises nouvelles	18 355	<b>18 021</b>	-1,8 %	198 989	224 258	+12,7 %

## CHOMAGE

milliers	2004	2004					déc. 04 /	déc. 04 /	
	déc.	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	déc. 03	oct. 04
DEFM 1	<b>2 244,2</b>	-12,5	12,0	-6,9	-1,9	4,6	-4,7	-0,1 %	-0,2 %
Taux de chômage BIT	<b>9,9 %</b>	9,8 %	9,9 %	9,9 %	9,9 %	9,9 %	9,9 %	+0,0 pt	+0,0 pt

## LICENCIEMENTS ECONOMIQUES

	déc.	déc.	Evol.	janv.03 à	janv.04 à	Evol.
	2003	2004		déc. 03	déc. 04	
Licenciements économiques	16 700	<b>13 900</b>	-16,8 %	203 300	177 900	-12,5 %

## **ELEMENTS DETAILLES – LISTE DES GRAPHIQUES**

---

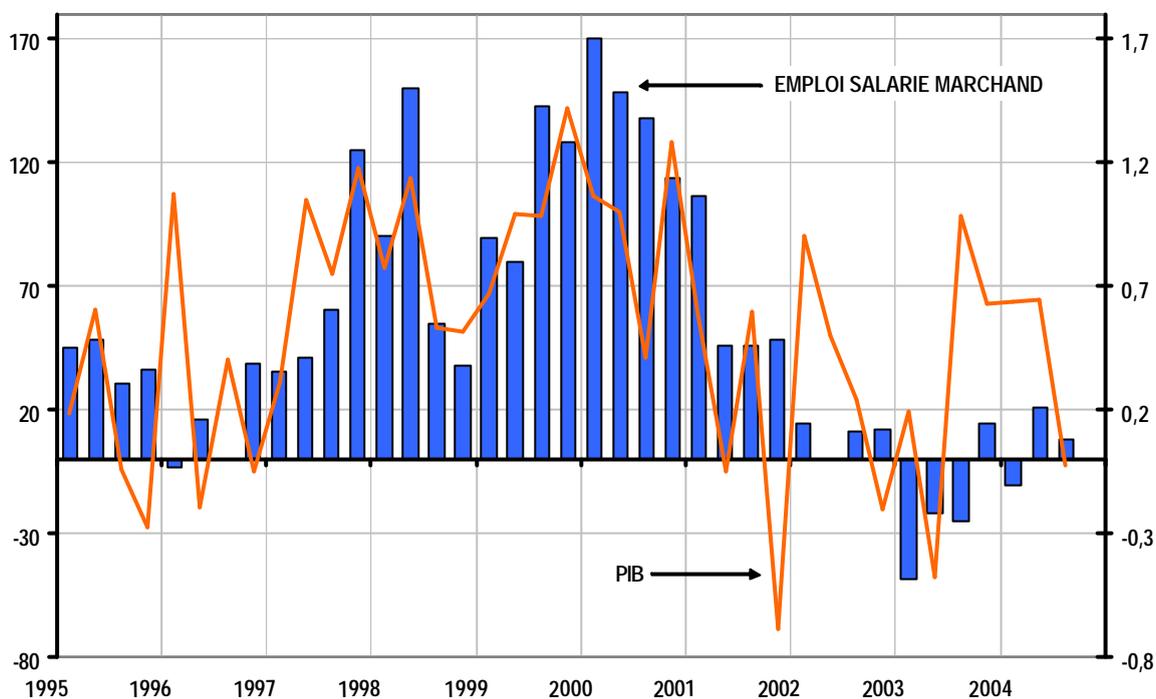
- Graphique 1 : PIB et emploi salarié marchand
- Graphique 2 : Emploi intérimaire
- Graphique 3 : Les inscrits à l'ANPE en catégorie 1
- Graphique 4 : Taux de chômage BIT
- Graphique 5 : Entrées de demandeurs d'emploi
- Graphique 6 : Sorties de demandeurs d'emploi
- Graphique 7 : Les offres d'emploi déposées à l'ANPE
- Graphique 8 : Opération spécifique
- Graphique 9 : Créations d'entreprises
- Graphique 10 : L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises - ACCRE

# EMPLOI

## Graphique 1 : PIB et emploi salarié marchand

Emploi : variations trimestrielles en milliers

PIB : T / (T-4) en %



Sources : Dares, Insee, Unédic.

## Graphique 2 : Emploi intérimaire

Milliers (cvs)

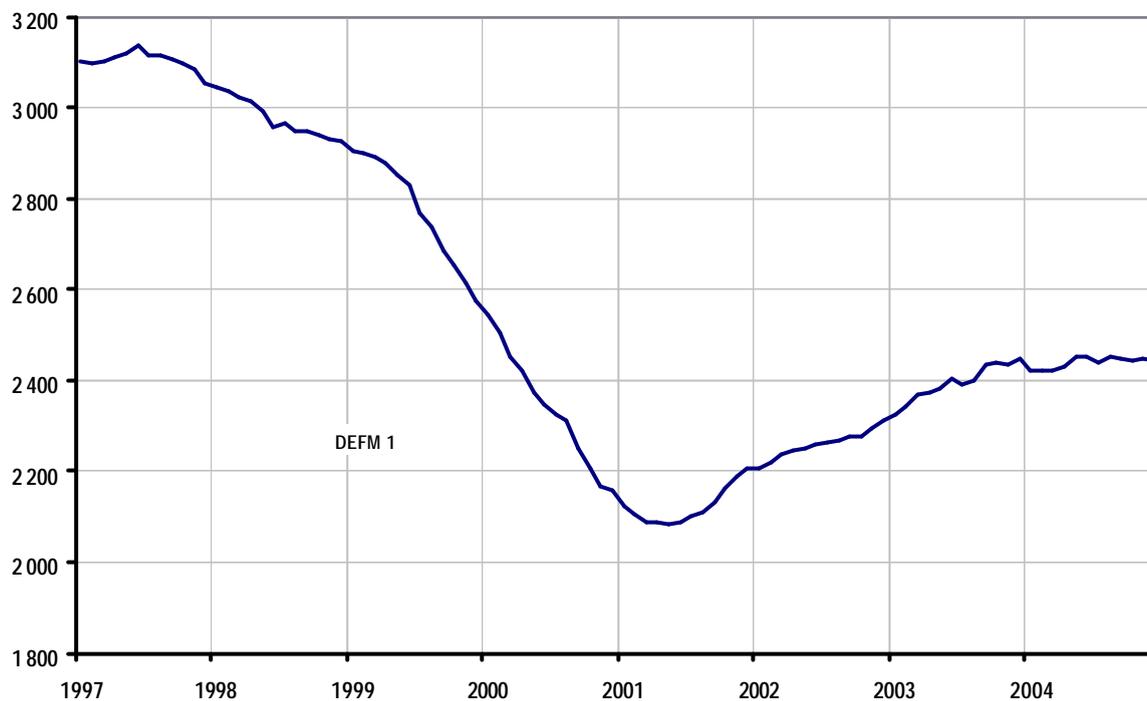


Sources : Dares, Insee, Unédic (déclarations des entreprises de travail temporaire)

# CHOMAGE

## Graphique 3 : Les inscrits à l'ANPE en catégorie 1

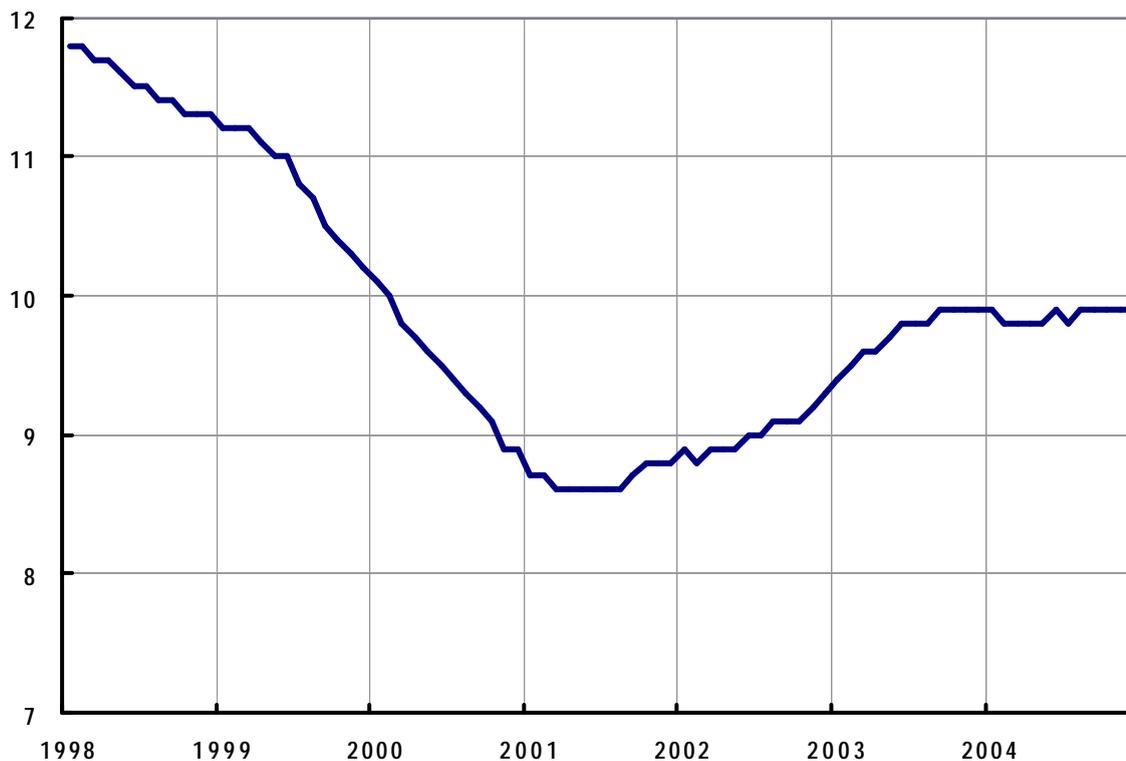
Milliers cvs



Sources : Dares, ANPE.

## Graphique 4 : Taux de chômage BIT

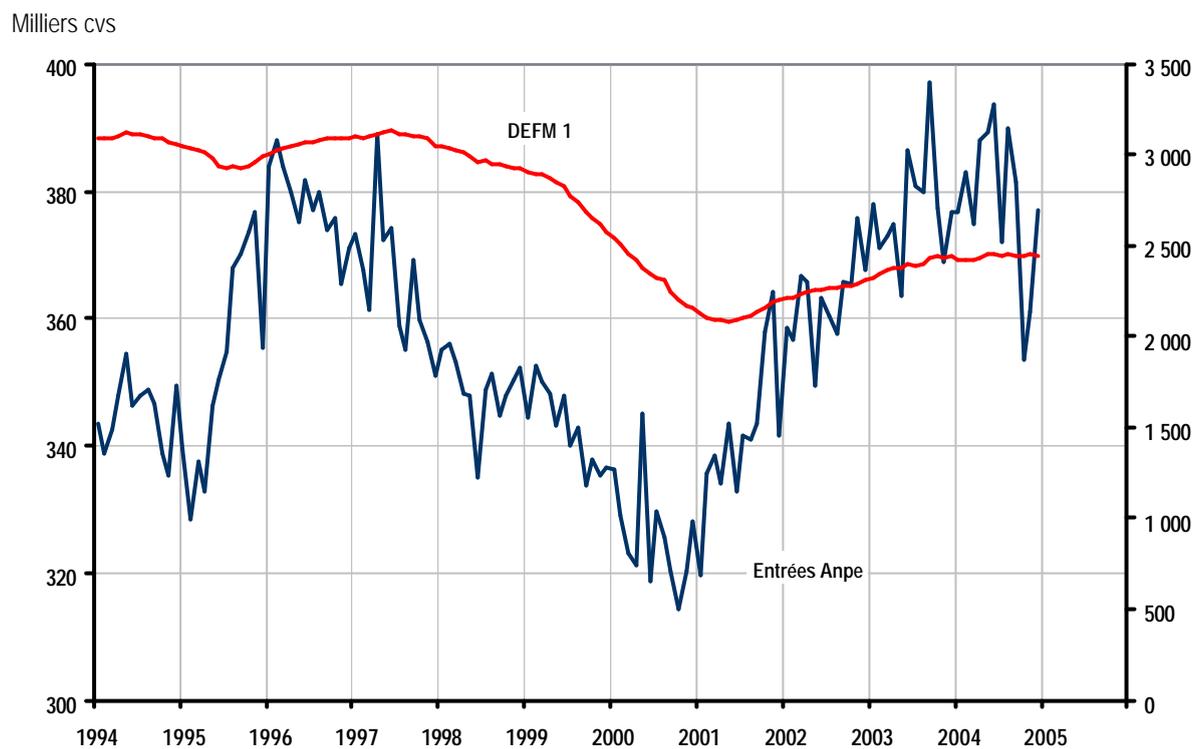
En % de la population active



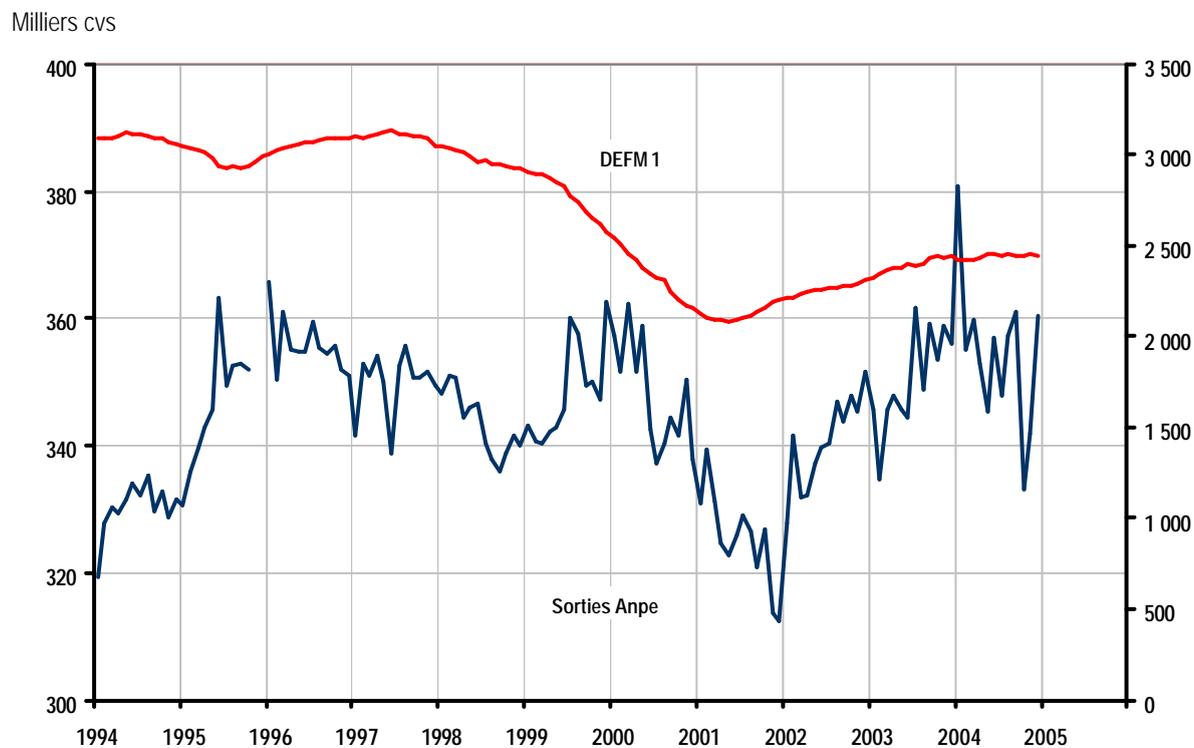
Sources : Dares, ANPE.

# CHOMAGE

## Graphique 5 : Entrées de demandeurs d'emploi

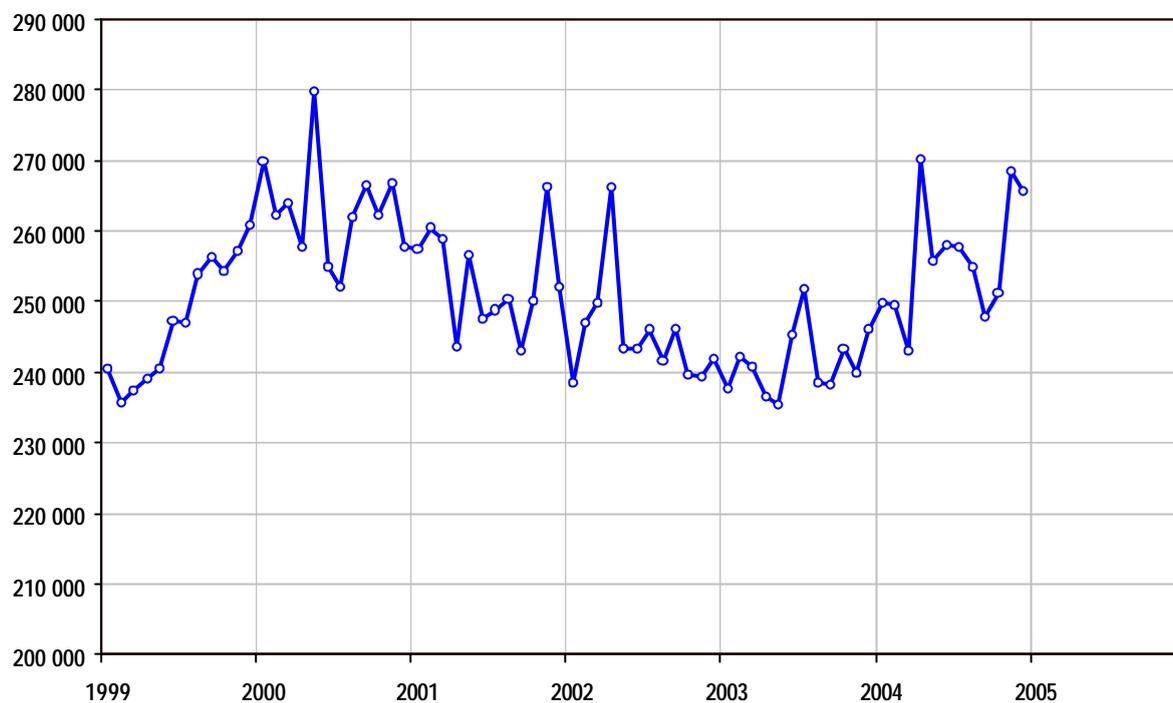


## Graphique 6 : Sorties de demandeurs d'emploi



# LES OFFRES D'EMPLOI

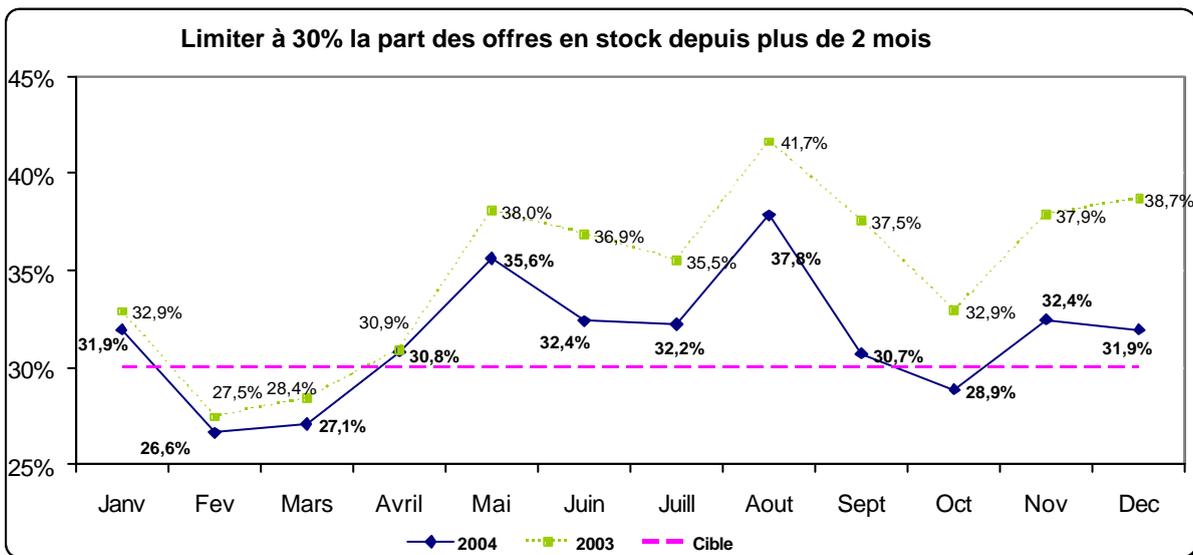
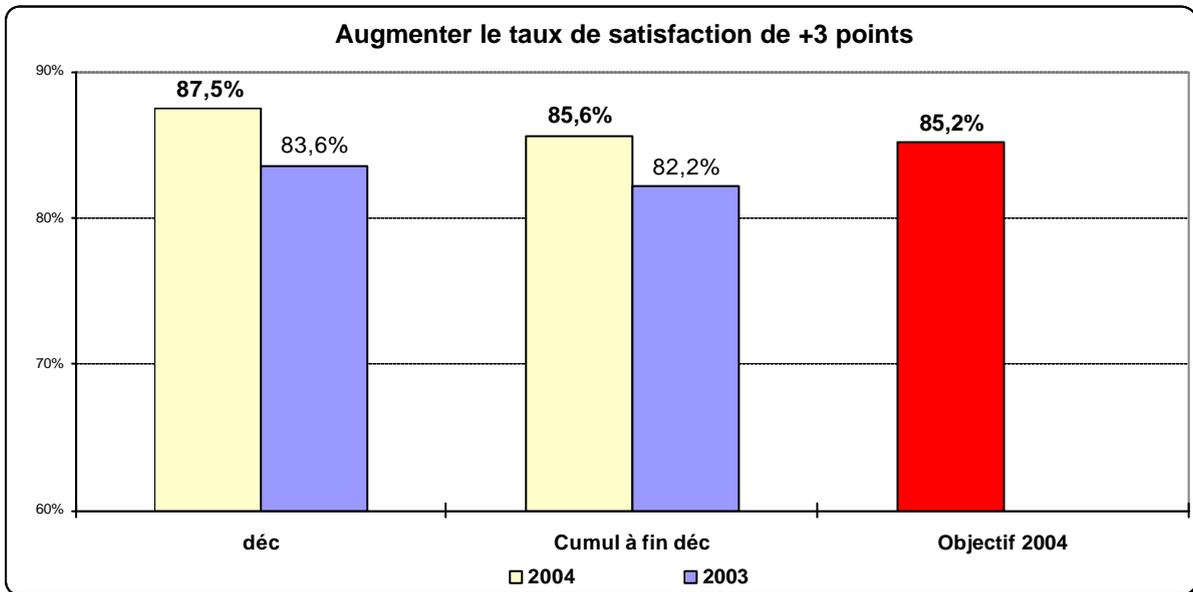
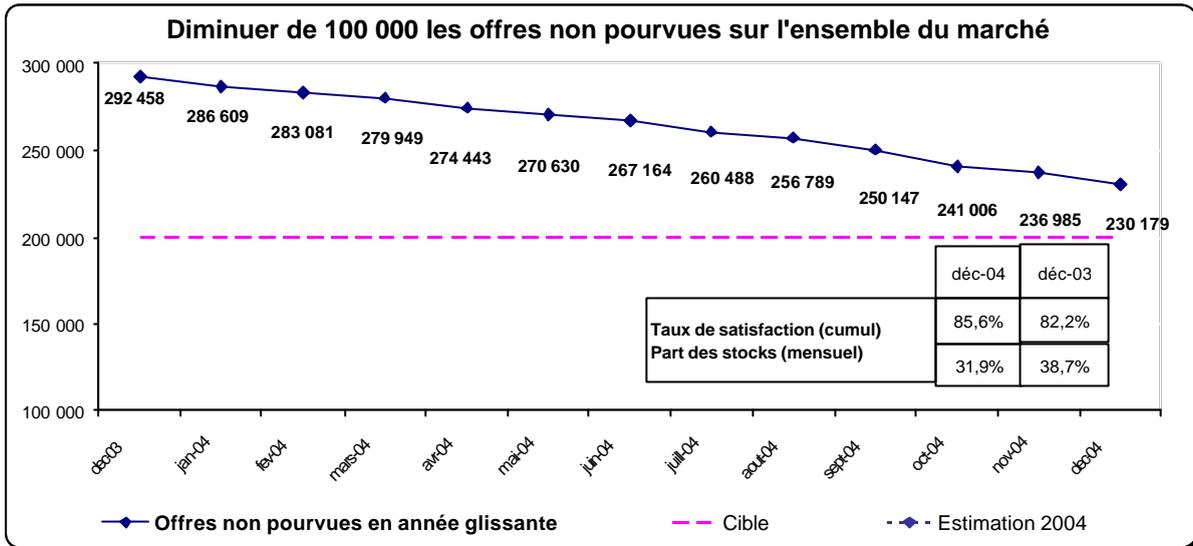
Graphique 7 : Les Offres d'emploi déposées à l'ANPE



Sources : Dares, ANPE.

# L'OPERATION « 100 000 EMPLOIS »

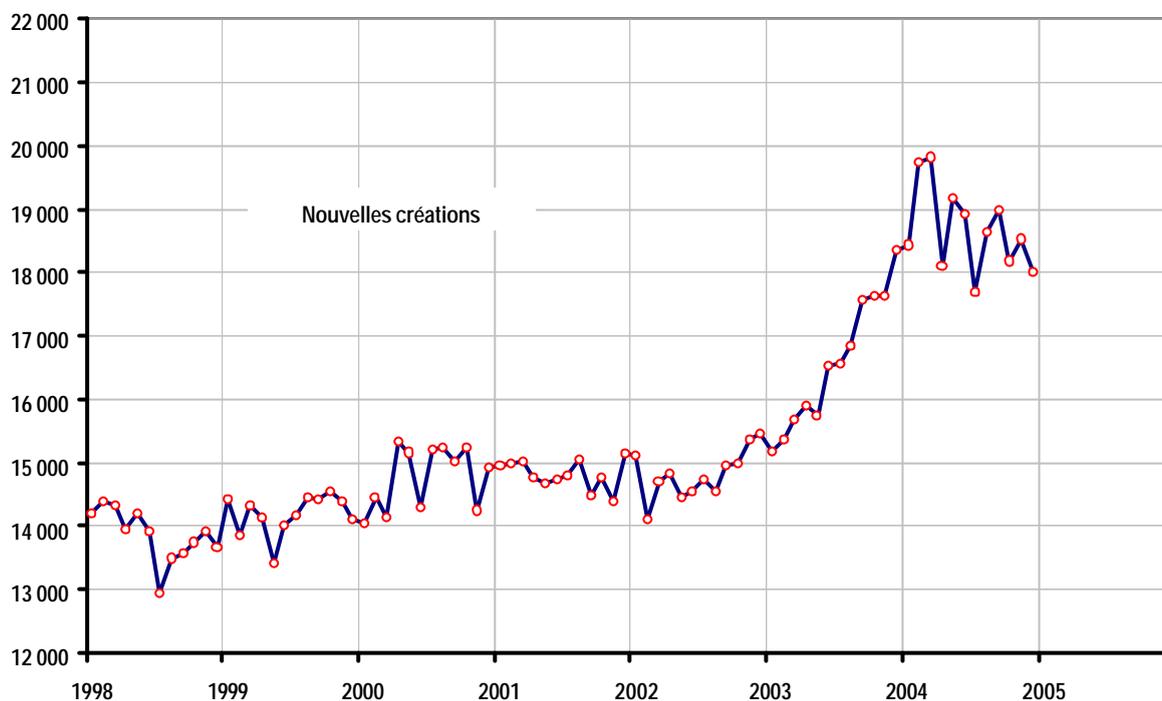
graphique 8



# CREATION D'ENTREPRISE

## Graphique 9 : Créations d'entreprises

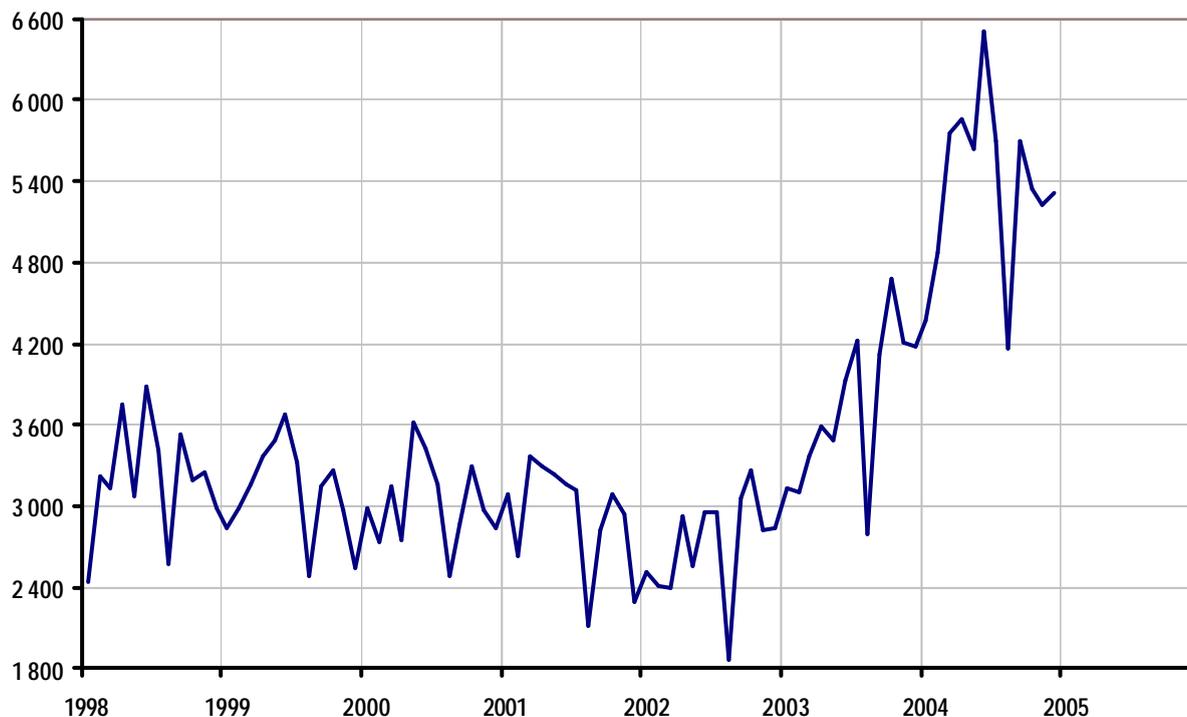
Unités créées par mois



Source : Dares, Anpe

## Graphique 10 : l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise - ACCRE

Nombre de bénéficiaires par mois



Source : Dares, Anpe

**Mercredi 2 février 2005**

**Intervention de Monsieur Jean-Louis Borloo à l'Assemblée Nationale**

**sur les 35 heures**

**dans le cadre de la proposition de loi sur la réforme de  
l'organisation du temps de travail dans l'entreprise**

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je voudrais vous faire part, au nom de mon collègue Gérard Larcher et de l'ensemble du Gouvernement, de notre satisfaction devant la grande qualité du travail accompli par la mission parlementaire et devant celle de la concertation qui a été menée. Le résultat en a été le dépôt de cette proposition de loi, qui est, à la fois, simple et de bon sens.

Il m'appartient de faire quelques remarques d'ordre général.

Les 35 heures, dont l'application constitue, dans le monde d'aujourd'hui, une originalité française, ont, me semble-t-il, donné lieu à des résultats pour le moins nuancés.

Le débat sur l'adaptation et l'organisation du temps de travail n'est pas né avec la loi sur les 35 heures. De nombreux débats portant sur l'adaptation du temps de travail ont déjà eu lieu sous les gouvernements précédents - je pense notamment à une proposition de loi déposée par Gilles de Robien et par des parlementaires RPR.

Qui peut contester que, sur certains points, des adaptations étaient nécessaires pour permettre une meilleure flexibilité ou une meilleure souplesse, voire des réductions réfléchies du temps de travail ?

Il est probable que les adaptations « Robien » ou « Aubry I » ont permis d'engager, dans certains cas, les mutations industrielles dont la France avait besoin, notamment pour des entreprises dont la taille le permettait et dont la part capitaliste était très importante par rapport au coût du travail. La flexibilité était alors indispensable pour rentabiliser les investissements capitalistes et rendre plus performante toute une partie de notre industrie.

Dont acte !

En revanche, ces réformes, dans des secteurs où la compétition se décide sur la part de main-d'œuvre, notamment dans les services, ont probablement freiné le développement économique d'entreprises plus modestes, qui n'avaient pas de telles capacités d'adaptation.

Les dispositifs d'adaptation ont, vraisemblablement aussi, permis à des salariés français de bénéficier d'un plus grand nombre de jours de vacances - je pense notamment aux cadres méritants de notre pays.

Mais comment refuser de voir, comme l'indiquait un rapport de 2000, que les plus mécontents des salariés se trouvent parmi les ouvriers et principalement les ouvrières non qualifiées, pour

lesquelles les modalités de passage aux 35 heures ont finalement été à la source d'inquiétudes liées aux modulations des horaires collectifs ?

Comment refuser de voir que si les adaptations « Robien » ou « Aubry I » ont permis une plus grande flexibilité dans les entreprises, celle-ci a été obtenue au prix de ce que l'on a appelé pudiquement la « modération salariale », c'est-à-dire, en réalité, d'une pression extrêmement forte sur les salaires les moins qualifiés ?

Puisque vous m'interpellez, monsieur Gremetz, je serai plus précis : en 2000, si les salaires nets français ont baissé de 0,2 %, les salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés ont baissé, quant à eux, de 0,8 %. Ce sont les chiffres de l'INSEE.

J'essaie simplement de voir les choses en toute objectivité !

La question qui est sur toutes les lèvres concerne les créations d'emploi. J'en appelle à la raison du Parlement. Chacun sait que les effets économiques ou publics des mesures prises sont toujours différés. Il ne suffit pas d'un claquement de doigts ! On a évoqué les 350 000 emplois créés par l'ensemble du dispositif Aubry. Une appréciation exacte se révèle difficile dans un pays où, je tiens à le rappeler, 30 000 emplois sont créés ou détruits par jour ouvrable. Je ne peux pas certifier la réalité d'un tel chiffre.

Je me contenterai de faire la constatation suivante : alors que les prévisions de 1998 portaient sur la création de 700 000 emplois au titre de la RTT obligatoire, à partir du moment où les 35 heures ont été rendues massivement obligatoires, en 2000, ce fut, en France, la fin d'une période heureuse de croissance économique.

Je n'établis pas de causalité directe, je constate simplement le fait. La courbe du chômage n'a plus cessé de monter jusqu'en 2004 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

J'ai donc du mal à voir où sont passés les 350 000 emplois créés ! On oublie pudiquement de nous dire que le document qui prétend les attester évoque la « sauvegarde d'emplois », concept pour le moins imprécis, puisqu'il inclut tous les salariés d'une entreprise qui ont simplement signé la convention de modération salariale. La vérité est que ce n'est pas la mise en application généralisée des 35 heures qui a amélioré la performance économique de notre pays. L'augmentation de la production et l'accroissement des richesses ont été les résultats de la politique menée antérieurement, dans les années 1996 et 1997, lesquelles ont constitué une période de forte croissance pour notre pays.

Les 35 heures payées trente-neuf sont considérées comme un acquis social. Dont acte ! La seule question qui reste posée concerne donc la modernisation des 35 heures en vue de les rendre supportables pour les entreprises.

La modernisation des 35 heures comprend trois objectifs.

Le premier objectif concerne la réactivité de nos entreprises. On entend aujourd'hui parler du chantage à la délocalisation comme hier du sentiment d'insécurité. La délocalisation et la compétitivité sont des réalités. Un rapport récent indique que la meilleure façon de lutter contre les délocalisations, c'est encore de permettre une meilleure réactivité des entreprises françaises, ce que vise la présente proposition de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Le deuxième objectif de cette modernisation est de tirer vers le haut les salaires les plus modestes. Ce n'est pas un hasard si, comme le révèlent les sondages, ce sont les ouvriers qui sont deux fois plus sensibles que les cadres à la question du pouvoir d'achat. Nous voulons engager la modernisation du niveau des revenus des ouvriers non qualifiés et qualifiés français, et donc de leur niveau de vie.

La modernisation doit porter enfin sur le dialogue social : à cet égard, les mesures proposées ne seront applicables que dans le cadre d'un accord collectif.

Ce texte de bon sens ne vise qu'à soutenir les salaires les plus faibles et à accroître notre capacité de répondre aux évolutions de la conjoncture, une plus grande réactivité étant le meilleur moyen de lutter dans la compétition internationale. Qui ne se réjouit ici quand une entreprise française ou étrangère vient s'installer dans sa circonscription ou dans sa commune ?

Dès lors, pourquoi désigner globalement les entreprises françaises à la vindicte ? Cela ne correspond nullement à ce que chacun de vous vit sur le terrain ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

## **Fiche Contacts**

### *Service de presse*

- Ministère de l'emploi du travail et de la cohésion sociale

**Frédérique HENRY**

**Tél. : 01 44 38 22 03**

- Ministère délégué aux relations du travail

**Marie CAUJOLLE**

**Tél. : 01 40 56 61 58**

- Ministère délégué au logement et à la ville

**Marie-Ange FOLLACCI**

**Tél. : 01 42 19 22 65**

- Ministère déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion

**Muriel DUBOIS VIZIOZ**

**Tél. : 01 40 56 67 60**

- Secrétariat d'Etat à l'insertion professionnelle des jeunes

**Isabelle de la CHARRIERE**

**Tél. : 01 40 56 65 38**